



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loi Football

Bruxelles, le 29 septembre 2017 - La Pro League a pris connaissance de la proposition de modification de la loi Football déposée à la Chambre des Représentants par le député Brecht Vermeulen.

Elle regrette, en particulier et sans que ceci ne soit limitatif, que trois de ses revendications essentielles à la responsabilisation des clubs et à la limitation du recours aux forces de l'ordre ne soient pas reprises dans le cadre de cette révision de la loi malgré les avis émis en ce sens lors de plusieurs auditions :

- suppression du plafond annuel pour les indemnités non taxables versées par les clubs aux stewards afin de prendre en compte l'augmentation du recours à ceux-ci
- traitement des incivilités mineures des supporters par les sanctions civiles imposées par les clubs plutôt que par celles de la loi football lesquelles ne doivent s'appliquer qu'aux manquements majeurs
- prise en compte de l'importance de la prévention notamment par la reconnaissance du rôle des Supporters Liaison Officers (SLO).

La Pro League recommande en conséquence un report de l'examen de la proposition de loi et la prise en compte des travaux de la Commission stratégique pour la sécurité mise en place au sein de l'URBSFA. La Pro League souhaite par ailleurs que les travaux de cette Commission soient enrichis par la tenue d'une réunion d'information en présence des bourgmestres des clubs de la Pro League.

Pour plus d'informations, contactez:

Pierre François
CEO Pro League
0485/632 971